

09 nov 2007 -11:00

Appartient à Conseil des ministres du 9 novembre 2007

## Remise de dettes accordée par le FMI en faveur du Libéria

### Financement de la remise de dettes pour le Libéria

### Financement de la remise de dettes pour le Libéria

Le Conseil des ministres a marqué son accord de principe à l'utilisation de la part belge dans les réserves des comptes SCA-1 et deferred charges adjustments (\*) du FMI pour le financement de la remise de dette par le FMI en faveur du Libéria. La proposition du ministre des Finances Didier Reynders rejoint l'intention du FMI de normaliser ses relations avec le Libéria aussitôt que les arriérés du pays envers l'institution seront éliminés. Après des années de guerre civile, le Libéria connaît un nouveau départ avec l'élection démocratique d'un nouveau président. Le pays s'attache à stabiliser sa situation politique ainsi qu'à reconstruire à nouveau l'économie. Lorsque le Libéria aura éliminé ses arriérés, le FMI pourra allouer de nouveaux crédits et accorder une remise de dettes. C'est pourquoi le FMI a demandé à ses états membres d'utiliser les moyens du SCA-1 et des deferred charges adjustments pour le financement de la remise de dettes. Le Gouverneur de la BNB fera parvenir une lettre dans ce sens au Directeur général du FMI. Le ministre des Finances, pour sa part, préparera un avant-projet de loi sur le financement. La décision du Conseil des ministres n'a pas d'influence sur le solde budgétaire, étant donné que le financement s'effectuera avec les moyens qui sont actuellement réservés au FMI. Le Conseil des ministres soumettra son engagement de principe en temps utiles au nouveau gouvernement. (\*) - SCA = special contingent account : compte spécial conditionnel- deferred charges adjustments = ajustements de charges différées

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes  
Rue des Petits Carmes15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<http://www.diplomatie.be>